



Comité de projet – Compte rendu

Projets photovoltaïques de Jaunay-Marigny

9 décembre 2025

Contexte

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, elle a pour objectif de présenter les principales caractéristiques du projet avant de déposer la demande de permis de construire.

Sont conviées à ce comité : la commune de Jaunay-Marigny en tant que territoire d'accueil des deux projets, les communes limitrophes (Scorbé-Clairvaux, Colombiers, Beaumont Saint-Cyr, Dissay, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Chasseneuil-du-Poitou, Avanton, Saint-Martin-la-Pallu, Ouzilly), ainsi que Grand Poitiers.

Les invitations ont été envoyées par mail et par Lettre recommandée avec accusé de réception.

Eolise rappelle que les remarques formulées lors du comité seront intégrées aux dossiers, via le compte rendu du comité de projet et, dans la mesure des possible, intégrées aux projets.

Ce comité de projet a pour objet la présentation des deux projets photovoltaïques développés par Eolise sur la commune. Ces projets sont nommés « Marigny LGV » et « Jaunay A10 » dans le cadre de la présentation. Leur dénomination pourra évoluer dans les mois à venir, pour faciliter la compréhension.

Le compte rendu sera diffusé par mail aux communes et communautés de communes concernées. Il est également disponible en ligne sur la page web dédiée au projet : <https://eolise.fr/projet/parc-photovoltaïque-jaunay/>

Participants

- Jérôme Neveux, Maire de Jaunay-Marigny
- Éric Ghirlanda, Maire de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux
- Cendrine Cazareth, Adjointe à la mairie de Chasseneuil-du-Poitou
- Joel Bizard, Conseiller Municipal Délégué au Maire Urbanisme et Habitat (Jaunay-Marigny)
- Guy Davignon, Adjoint au Maire Vie économique, Commerce, Artisanat et Emploi (Jaunay-Marigny)
- Thomas Bourreau, Chargé de développement des ENR à Grand Poitiers
- Simon Coquillaud, Marc-Alexandre Guilbard, Baptiste Wambre (société Eolise)

Excusés par mail :

- Anita Poupeau, Maire d'Avanton
- Florence Jardin, Présidente de Grand Poitiers
- Delphine Le Roch, Directrice générale des services de Beaumont Saint-Cyr
- Lucien Jugé, Mairie de Scorbé-Clairvaux

Était attendu mais n'est pas venu :

- Patrice RUNFOLA, Premier Adjoint à la mairie de Colombiers

Eléments présentés et échanges

En gras : les éléments présentés, disponibles dans le PowerPoint (en ligne ici : <https://eolise.fr/projet/parc-photovoltaïque-jaunay/>), avec le numéro de page # du PowerPoint

En italique : les précisions apportées, les discussions, questions et réponses apportées

- **Slide présentation société Eolise, son équipe, ses projets (#2 #3 #4)**

Historiquement, Eolise en tant qu'acteur local travaillait sur l'ex-région Poitou-Charentes et ses départements voisins. Elle travaille désormais plus largement dans l'ouest de la France, par exemple dans le Maine-et-Loire ou le Lot. Eolise développe principalement des projets de petites tailles (1 à 5 MW). Quelques centrales solaires de plus grande taille. Eolise est très présent sur le territoire de Grand Poitiers où elle a son siège et plusieurs projets ; elle est d'ailleurs membre du programme « Entreprises engagées pour la transition écologique » de Grand Poitiers.

- **Etapes du développement des projets solaires (#5)**

Rappel de la place du comité de projet dans le déroulé. En moyenne, il faut compter 18 mois entre le dépôt du dossier et la réponse du préfet.

- **Le photovoltaïque au sol (#6)**

Eolise présente le plan « classique » d'une centrale photovoltaïque au sol, et rappelle que 95% d'un module photovoltaïque est valorisé. L'argent pour le démantèlement, la valorisation et la remise en état est consigné, pour s'assurer qu'elle sera effective dans maximum 40 ans, à la fin de l'exploitation de la centrale. Si le parc n'est pas renouvelé, les parcelles sont remises en état. Un état des lieux avant tous travaux est réalisé par un commissaire de justice, avec obligation de retour à l'état initial en fin d'exploitation.

- **Calendrier des projets (#11)**

Les contacts avec les élus sont très réguliers depuis 2021, il y a eu une présentation en Conseil municipal. Eolise a reçu le retour des études en février 2025, ce qui a permis de travailler sur les plans d'implantation de la centrale. Le dépôt des dossiers devrait avoir lieu au premier semestre 2026.

- **La démarche de l'étude d'impact (#12)**

Rappel de toutes les étapes qui permettent d'aboutir à la définition du projet. Le projet présenté ce jour peut être modifié durant l'instruction du projet.

- **Au sujet du site de Marigny – ISDND de la LGV (#7 et #8)**

M. Neveux indique que le nom du site de « Marigny LGV » est source d'erreur, et que le projet pourrait s'appeler « Chincé » pour être plus juste.

Le projet est situé sur une ancienne ISDND et une ancienne jachère, le long de la LGV. Le choix de cette zone permet de respecter les enjeux environnementaux (situé hors zone Natura 2000). La surface de 13 hectares environ est intéressante, tout comme l'absence d'habitation et de masque proche. Le poste de Jaunay-Clan est à proximité.

Point sensible : PLU en vigueur avec une petite zone qui est en zone naturelle, mais qui devrait être débloquée avec le nouveau PLUi de Grand Poitiers. Il sera également important d'intégrer cette zone dans le document cadre PV de la Vienne, car ces parcelles ont été remise en état agricole puis déclaré à la PAC. Eolise rappelle qu'il y a eu de multiples évolutions de la réglementation, avec la mise en place du document cadre travaillé par la Chambre d'agriculture puis la DDT. Eolise, en lien avec la commune, ont contribué (courrier et argumentaire) à la concertation du public du document cadre photovoltaïque de la Vienne.

M. le Maire de Jaunay Marigny a transmis la demande au préfet jeudi 4 décembre, mais une première version du document a été publié il y a 15 jours environ.

Le projet est par ailleurs compatible avec les zones d'accélération de la commune et la Charte des ENR de Grand Poitiers. Mais actuellement n'est pas dans le document cadre et le PLUi doit être ajusté.

- **Synthèse du milieu physique - NCA (#14 et #15)**

L'enjeu qui ressort est lié à la thématique de l'hydrogéologie, car le projet est en périphérie du PPE (périmètre de protection éloignée).

- **Synthèse du milieu humain - NCA (#16 et #17)**

Un enjeu fort est identifié sur la compatibilité avec le document d'urbanisme. Les services instructeurs avancent quand même sur l'instruction des projets dans l'attente de modification des documents d'urbanisme.

- **Synthèse des enjeux écologiques - Emberiza (#18 et #19)**

La carte des habitats est assez homogène, du fait de la présence de cultures. La partie à l'Est présente plus de variétés. Pas ou peu d'enjeu fort identifié.

- **Synthèse des enjeux paysagers - NCA (#20)**

La topographie du site permet une insertion discrète dans le paysage. Il sera important de respecter le cadre du milieu « semi ouvert ». Pas forcément d'implantation de haies qui pourrait accentuer la présence du parc dans le paysage. Eolise rappelle qu'il est possible de planter des haies selon l'intérêt écologique, mais pas forcément pertinent dans certains cas pour les questions paysagères.

- **Synthèse de l'étude Agro-pédologique – CA86 (#21)**

L'étude menée a permis de constater que les sols sont des anthroposols (sols artificialisés). Ils ont été remaniés en profondeur et ne présentent plus des caractéristiques idéales pour une exploitation en agriculture dite conventionnelle.

- **Les caractéristiques de la centrale de Marigny LGV (#23)**

Des enjeux fonciers déterminent le plan de la centrale avec une zone laissée libre au milieu pour des enjeux fonciers que nous espérons résoudre.

A date, la puissance prévue de la centrale serait de 13,32MWc.

Les participants ont demandé à Eolise d'apporter les chiffres détaillés sur la production et l'équivalent en consommation foyer. Réponse : la production est estimée à environ 15 GWh, soit la consommation annuelle de 3000 foyers (ECS et chauffage inclus).

Espace inter rangées de 3 mètres.

Hauteur maximum de 3 mètres et minimum de 1,30 mètre pour permettre l'éco pâturage

- **Le raccordement (#24)**

Le raccordement envisagé serait au poste de Jaunay-Clan, à 2 kilomètres. Le tracé définitif du câble de raccordement ne sera connu qu'une fois les autorisations administratives obtenues et la validation d'une Proposition Technique et Financière (PTF) éditée par le gestionnaire de réseau.

- **Au sujet du site – Jaunay A10 (#9 et #10)**

Ce site de 4 hectares appartient à la commune. C'est un site dégradé, avec raccordement très local, sur la zone économique de Chalembert à 300 mètres. Sur ce type de projet, avec une plus faible puissance, on peut se raccorder sur les réseaux HTA (20 000 Volts).

Ce site est intégré au document cadre. Mais pas compatible avec le PLU (car en zone naturelle). Ce point devra évoluer.

Le relief de la zone impose de s'adapter et d'ajuster le plan de la centrale (voir slides suivantes). Une étude d'éblouissement sera menée par rapport au passage de l'autoroute.

- **Synthèse du milieu physique - NCA (#26 et #27)**

La loi Aper a ouvert de nouvelles zones près des autoroutes. C'est le cas pour cette zone de projet.

- **Synthèse du milieu humain - NCA (#28 et #29)**

Les éléments concernant le milieu humain sont comparables à ceux donnés pour le projet « Marigny LGV » en slides 16 et 17.

- **Synthèse des enjeux écologiques - Emberiza (#30 et #31)**

La zone de projet a été remblayée récemment. De l'origan a poussé et peut être l'habitat d'un papillon, l'Azuré du serpolet, espèce protégée (même si ce papillon n'a pas été vu sur place). Une stratégie d'évitement a été décidée pour préserver l'habitat potentiel de cette espèce.

- **Synthèse des enjeux paysagers - NCA (#32)**

Les inter-visibilités sont très variées selon les points de vue, en raison de la topographie notamment. Des mesures comme le renforcement de la végétation autour de la ZIP pourraient améliorer l'intégration paysagère, en atténuant les vues depuis les secteurs habités. Il sera possible de renforcer et continuer la trame boisée.

- **Les caractéristiques de la centrale (#34)**

Zone clôturée de 3,78 hectares. Puissance 3,54 MWc.

Espace inter rangée de 3 mètres.

Des pistes légères mais enherbées sont prévues pour le SDIS.

La zone sud-ouest est évitée, car de l'origan y a été repéré.

- **Le raccordement (#35)**

Plusieurs scénarios de raccordement sont envisagés, un raccordement local HTA est priorisé à 300 mètres, zone économique de Chalembert au nord de la zone. C'est un raccordement local, à confirmer au moment de l'autorisation. L'autoconsommation collective est une possibilité, car le dimensionnement de ce parc solaire est compatible et qu'une zone de consommation électrique locale est présente à proximité. Ce projet serait au bénéfice des riverains, de la collectivité et du parc du Futuroscope.

- **La remise en état du site post exploitation (#36)**

Une centrale photovoltaïque au sol est entièrement réversible.

- **Les projets en quelques chiffres (#37)**

Les deux centrales solaires auront une puissance installée cumulées de 16,86 MWc, permettant une production électrique d'environ 19450 MWh/an. Soit l'équivalent en consommation annuelle d'environ 3800 foyers (ECS et chauffage inclus).

Questions et réponses

Q : Cendrine Cazareth, Adjointe à la mairie de Chasseneuil-du-Poitou, demande à qui est redistribuée l'électricité produite ?

R : Un plus petit projet comme celui de « Jaunay A10 » permet d'envisager une opération d'autoconsommation collective. Cela dépend de la taille du projet et de la proximité de consommateurs (riverains, entreprises, Futuroscope et Aquascope) autour. La réglementation a évolué favorablement sur ce sujet, et Grand Poitiers impulse ce type de projet. Le stockage est plutôt privilégié dans des configurations insulaires et serait moins pertinent ici, d'un point de vue écologique et économique.

L'autre parc, nommé « Marigny LGV » aurait plutôt un modèle économique avec un tarif de rachat, sollicité lors d'un appel d'offre de la CRE.

Q : Quel sera l'impact sur la faune et la flore ?

R : L'état initial réalisé permet de déterminer les enjeux présents sur la zone. Des études d'impact permettent de réduire ces enjeux avec la séquence ERC (« Eviter-Réduire-Compenser »). Des zones d'évitement permettent de sanctuariser des zones, qui peuvent être très bénéfique pour le développement d'espèces.

Les parcs éoliens verront plutôt apparaître des enjeux sur l'avifaune, tandis que les parcs photovoltaïques au sol auront des enjeux sur les amphibiens.

Q : Est-ce que la présence de lapin peut être affectée par ces projets ?

R : La clôture ne va pas stopper la petite faune. Elle est prévue pour la laisser passer afin de ne pas créer d'effet barrière.

Autres remarques formulées :

M. Neveux précise que les sites en projet sont bien identifiés par la population locale.

Eolise est intéressée pour avoir un contact au Futuroscope pour évaluer la consommation du parc et pour sonder son intérêt pour un projet d'autoconsommation. Les collectivités peuvent aussi être intéressées et concernées par l'autoconsommation. Beaucoup de consommateurs locaux pourront être intéressés. Eolise rappelle qu'il est indispensable d'associer des consommateurs d'électricité importants (avec une consommation substantielle) au projet, pour que le modèle d'autoconsommation collective soit réalisable. Eolise reviendra vers la commune afin qu'elle communique les coordonnées du référent sur la consommation

électrique du parc du Futuroscope, afin de que ces derniers soient intégrés aux réflexions sur le projet.

S'agissant de l'intégration de la zone de Marigny LGV dans le document cadre, M. Neveux pourra envoyer un mail à la préfecture ou organiser un rendez-vous avec les services de la préfecture pour valider l'importance de cette procédure pour l'orientation du projet.

Aucune autre remarque particulière sur le projet n'a été formulée lors du comité de projet.

Eolise remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges